
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 11 décembre 2009

La journée du partenaire du vendredi 11 décembre 2009 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence du Colonel MANDA Fidèle, Chef du Service des Enquêtes Douanières, représentant Madame la Directrice Interdépartementale empêchée.

Les points suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- **De la mission de travail à Pointe-Noire de l'expert fiscal du Fonds Monétaire International (FMI)**

Le Colonel MANDA Fidèle a informé les partenaires de la mission de travail à Pointe-Noire, du 7 au 11 décembre 2009, de Monsieur Yves SOLER, expert fiscal du FMI.

Ladite mission s'est appesantie sur les problèmes suivants :

- le contrôle de la valeur en douane et l'exploitation de l'interface AV – SYDONIA ;
- les manifestes et la prise en charge des marchandises ;
- la gestion des manifestes électroniques et des bons de sortie ;
- le suivi des engagements ;
- les enlèvements directs ;

- les exonérations ;
- la visite et la sélectivité ;
- l'analyse de risque.

- **De l'évaluation de la journée du partenaire**

Le Colonel MANDA Fidèle a rappelé aux participants que leurs observations et suggestions quant à la Journée du partenaire sont attendues au niveau de la Direction Interdépartementale afin de procéder à l'évaluation de cet espace de concertation et prendre le cas échéant les mesures correctives requises à l'horizon 2010.

Les partenaires et la Douane devront faire conjointement le point des principaux problèmes posés et des solutions apportées.

- **De la réunion organisée par la Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) avec les opérateurs économiques**

Monsieur LAUNGANI Nicky, Directeur Général de GETMA, a informé les participants que la Direction du PAPN a organisé une réunion avec les importateurs, les acconiers, les consignataires et les transitaires portant sur les coûts de passage portuaire et autres questions connexes.

Les participants à la réunion sont convenus de la nécessité d'examiner en détail la facturation du passage portuaire, afin que puissent être prises toutes les dispositions utiles pour asseoir la compétitivité du Port de Pointe-Noire.

- **Des mesures à prendre afin d'assurer le fonctionnement effectif du PAPN 24H/24H**

Monsieur LAUNGANI de GETMA a suggéré l'organisation d'une réunion élargie PAPN – Douane – Acconiers/Consignataires/Transitaires afin d'examiner les dispositions à prendre afin d'assurer le fonctionnement effectif 24H/24H du Port de Pointe-Noire.

Il a rappelé que l'éclairage du Port continue à poser problème.

Le Colonel MANDA a fait observer que nonobstant les permanences de la Douane, la sortie de nuit des conteneurs du Port constitue une question sensible, qui engage la responsabilité de plusieurs organes et administrations.

- **Des marchandises stockées dans les magasins et aires de dédouanement, sur les terres – pleins et au Dépôt Douane depuis 10 ans et plus**

Monsieur ISSALOU – MOMBO Joseph, Directeur Commercial du PAPN, a évoqué le problème des marchandises stockées dans les magasins et aires de dédouanement, sur les terres - pleins et au Dépôt Douane depuis 10 ans et plus.

Un état détaillé y relatif a été transmis à la Douane. Celle-ci devra examiner avec le PAPN les dispositions à prendre pour le désencombrement des installations portuaires (destruction, vente aux enchères, dons aux organisations caritatives).

Des communiqués à la Radio et à la Télévision devront précéder toute mesure effective.

- **De l'espace alloué par le PAPN pour la construction d'un bâtiment devant abriter les bureaux de la Brigade Commerciale Port**

Monsieur ISSALOU – MOMBO a rappelé à la Douane que le PAPN attendait qu'elle prenne les dispositions pratiques pour finaliser le dossier relatif à l'allocation par le PAPN d'un espace pour la construction d'un bâtiment devant abriter les bureaux de la Brigade Commerciale Port.

Il a tenu à faire observer que les espaces disponibles dans l'enceinte du PAPN ne sont pas nombreux et font l'objet de multiples sollicitations.

- **Des difficultés d'accès au môle**

Monsieur LAUNGANI de GETMA a informé les participants que des travaux étaient en cours pour remédier aux difficultés d'accès au môle.

- **Des marchandises en transbordement vers le Cabinda**

Monsieur LAUNGANI de GETMA a sollicité l'indulgence du Service lorsque les marchandises en transbordement vers le Cabinda n'arrivent pas à Pointe-Noire à bord du navire initialement mentionné sur les documents commerciaux.

Le Colonel MANDA a invité les partenaires concernés par ce genre de problème à se rapprocher du Chef du Service de la Législation et du Contentieux.

- **Du NIU**

Monsieur NGOUALA de NGOUALA Transit a soulevé la question de savoir quelles sont les dispositions à prendre pour permettre le dédouanement des marchandises lorsque l'importateur n'est pas encore en possession du NIU.

Le Colonel MANDA a fait remarquer qu'un délai de 15 à 20 jours est suffisant aujourd'hui pour obtenir le NIU. L'utilisation du récépissé attestant le dépôt de la demande de NIU constitue en fait une dérogation à la loi.

Monsieur LAUNGANI a précisé que c'est la liaison informatique Impôts (Unité des Grandes Entreprises - UGE) – Douane qui pose problème, notamment en ce qui concerne les mises à jour qui doivent être transmises au SEPI par les agents des Impôts.

- **De la publication des comptes rendus de la Journée du partenaire**

Les participants ont été invités à prendre connaissance des comptes rendus de la Journée du partenaire en consultant le site web de la Direction Interdépartementale www.douanedepartementale.com.

Commencée à 8H00, la réunion a pris fin à 9H00.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence